

L'ARLOMB

Publication de la Fédération CGT
de la Construction, du Bois et de l'Ameublement n°63
juin 2011

1000



Chiche !
augmentons
les salaires ...





... CHICHE ... AUGMENTONS LES SALAIRES !



**Publication de la Fédération CGT
de la Construction du Bois
et de l'Ameublement**
263, rue de Paris, case 413
93514 Montreuil Cedex

Internet : www.construction.cgt.fr
Directeur de la Publication :
Jean-Pascal FRANÇOIS

Conception - Réalisation :
Michèle BRAMARDI

Impression : BRUNEAU
Sainte-Catherine-Les-Arras
tél. : 03 21 51 03 82 - ISSN 1255.6548
Numéro de commission paritaire en cours.



Avec **VOUS**,
pour faire **avancer**
votre protection sociale...

AGECFA-Voyageurs
CARCEPT
CARCEPT-Prévoyance
CRC
CRIS
CRPB-AFB

DOMISSIMO-Assurances
DOMISSIMO-Services
FONGECFA-Transport
IPRIAC
MUTUELLE D&O
OREPA-Prévoyance

Fort de 50 ans d'expérience au service des secteurs d'activités tels que le transport, la banque, la pharmacie, l'expertise comptable, les bureaux d'études techniques... D&O apporte aux entreprises, aux salariés et aux retraités des solutions efficaces dans les domaines de la retraite, la santé, la prévoyance et l'épargne.

▶ **N°Cristal** 0969 36 22 22

APPEL NON SURTAXE





EDITO

La bataille sur les salaires n'est pas terminée, elle ne fait que commencer ...

Je ne vous apprends certainement rien en vous disant que de l'argent, il en faut pour vivre et que pour vivre dignement, il en faut un minimum ...

Malheureusement, la situation est très préoccupante pour un grand nombre de familles françaises. C'est d'ailleurs pour cette raison que, depuis de nombreuses années, la CGT mène une campagne sur les salaires. Cette campagne ne s'inscrit pas dans un slogan, mais dans une revendication principale, primordiale et surtout vitale.

Savez-vous qu'aujourd'hui, 6 % des salariés vivent en dessous du seuil de pauvreté, que 10 % des salariés sont également touchés.

Ce sont certes des chiffres, mais derrière eux ce sont des familles. L'objet n'est pas de faire du misérabilisme, mais d'éveiller nos consciences et de se dire que finalement, c'est aussi nos familles, nos amis, ou quand bien même - nous - qui sommes concernés.

Il est urgent de gagner sur les salaires et c'est possible !!!

L'argent existe, et il y en a pour tous !!!

3 rémunérations des patrons de la profession :

- **Martin BOUYGUES**
du Groupe BOUYGUES
2 300 000 euros de salaire pour 2010
- **Xavier HUILLARD**
PDG de VINCI
2 244 303 euros de salaire pour 2010
(+ 43 % par rapport à 2009)
- **Bruno LAFOND**
PDG de LAFARGE
1 700 000 euros de salaire pour 2010
(- 9 % par rapport à 2009)

Et le Patronat, et le Gouvernement osent encore nous parler de la crise ... Quelle crise ??? Et à qui profite-t-elle ??? Il est grand temps que nous nous occupions tous de l'argent qui est gagné par notre propre force de travail.

Exigeons ensemble une augmentation générale immédiate des salaires réels de 20 %, plus une indexation des pensions de retraite sur les salaires, avec un SMIC à 1 700 euros brut sur une base de 35 heures hebdomadaires.

René DE FROMENT



IPD-IDP

Alerte !

La Fédération Patronale des Travaux Publics, nous convie à commencer une négociation concernant les « *Petits Déplacements* » IPD et de fait à réfléchir aussi sur le Grand.

Une première date est doré et déjà programmée le 18 Octobre 2011.

Première interrogation, « *est ce que la Fédération du Bâtiment va s'y joindre ?* »

On pourrait s'en réjouir, car nous avons beaucoup de revendications à faire avancer, mais notre inquiétude est qu'à cette occasion, les Fédérations Patronales ne veulent tout simplement pas remettre en cause le peu d'acquis que nous avons en augmentant notamment le nombre de « zones » au-delà des 50 Km.

Ces zones dites concentriques étant la base de référence pour déterminer le montant alloué aux salariés lorsqu'ils se déplacent sur les chantiers soit par leurs propres moyens ou bien avec un véhicule mis à leur disposition.

Plusieurs possibilités s'offrent à l'employeur, alors que les règles existent, elles sont conventionnelles, mais ne sont encore aujourd'hui pas toujours respectées, et donc portent préjudices aux salariés. Pourtant des jurisprudences récentes, ont fait obligation aux employeurs de corriger leurs positions en la matière, et les a condamnés à réparation envers leurs salariés.

Aussi dès maintenant, la Fédération de la Construction du Bois et de l'Ameublement, vous propose par une Pétition, de peser sur cette négociation. (voir dernière page). Il faut faire adhérer l'en-

semble des salariés concernés à cette première initiative. Il faudra certainement envisager dans un second temps une mobilisation plus forte, car il est à craindre que nous ne puissions pas, dès la première réunion, aboutir à nos revendications légitimes tant les règles actuelles sont floues et portent à interprétations.

Ce ne sera que par l'implication de chacun et la mobilisation de toutes nos forces que nous pourrons peser sur cette négociation, pour cela travaillons tous ensemble, à faire monter le rapport de force !



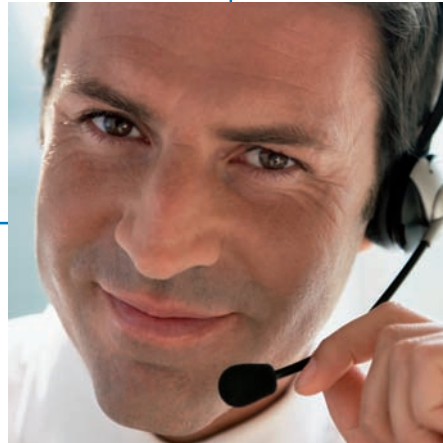
Serge PLECHOT



Écouter



Conseiller



Gérer



Accompagner



PRO BTP, carrément proche !

RETRAITE PRÉVOYANCE SANTÉ ASSURANCES ÉPARGNE ACTION SOCIALE VACANCES

www.probtp.com


L'assurance d'un avenir solide



Le 07 février 2011 nous sommes entrés en luttes sur 3 revendications qui sont :

- les NAO,
- l'arrêt de la procédure de licenciement d'un élu CGT,
- l'ouverture d'une décharge amiante sur le site de Vitry-en Charollais.

Nous avons rencontré une Direction totalement fermée alors que tout un secteur est à l'arrêt total. La Direction Générale ETERNIT se permet de jouer au poker avec les grévistes.

Rien a affecté la mobilisation des grévistes qui en ont assez d'être pris pour des pions. Cette lutte a été difficile pour l'ensemble du personnel gréviste car nous avons en

face de nous une armée de petits chefaillons qui se sont permis de mettre la pressions aux camarades.

Alors que Bernard THIBAUT rapportait notre lutte au 1^{er} Ministre, rien n'a bougé et aucun politique ne semble vouloir être parti prenante dans notre lutte. Nous avons appris que la procédure de licenciement à l'encontre de notre camarade a été refusée par l'Inspection du Travail.

Aujourd'hui contraint et forcé de reprendre le travail par faute de moyens financiers, le mouvement a été suspendu mais nous restons tout de même motivés pour reprendre la lutte. Aujourd'hui il est difficile d'avoir un climat de travail serein dans les ateliers. Ce mouvement a permis de souder le noyau dur de grévistes de cette entreprise de capitaliste.

Celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu !

Luttes

la
cggt



**13 semaines
de lutte chez
ETERNIT ...**



Eternit

Patrick MANGUIN

Détachement

des travailleurs (es) d'Europe :

Attention, **Danger!**

Alors que la reprise économique se fait attendre et que l'Europe s'enfonce un peu plus dans une généralisation des gouvernements conservateurs, voire plus à droite, la question de la situations des travailleurs (es) détachés (es) et de la directive s'y rattachant se pose.

Pourtant la nécessité de sa révision avait été soulignée comme une étape décisive sur le chemin du renouveau de la stratégie européenne pour l'emploi, dite stratégie de Lisbonne. Cet aspect est d'ailleurs souligné par Mario MONTI, ex-commissaire européen et rédacteur d'une communication à la Commission Européenne sur les mesures nécessaires à la reprise de l'emploi en Europe.

Malgré cela, la Commission Européenne veut se borner sous la houlette de business Europe à mieux encadrer sa pratique.

Nous le savons bien, il ne s'agit pas seulement de mieux appliquer une directive déjà taillée en morceaux par la Cour des Justices Européennes dans ses nombreux arrêts contre les travailleurs (es) d'Europe. LAVAL, RUFFERT, LUXEMBOURG ... la liste est longue des méfaits des super juges européens.

La Confédération Européenne des Syndicats l'a d'ailleurs rappelé lors de son Congrès d'Athènes : la question de la révision de la directive est une exigence du syndicalisme européen.

Déjà les mauvais coups continuent de pleuvoir, avec la directive « *travailleurs saisonniers* » qui précarise encore plus ces salariés (es) isolés (es), ou la directive transfert intra/groupes qui va généraliser la circulation de salariés d'un même groupe avec à la clé le moins disant social.

C'est maintenant qu'il faut taper fort pour que l'ensemble du mouvement syndical exige la révision de

la directive détachement, que les parlementaires européens s'emparent de cette exigence et y répondent par une proposition à la Commission Européenne de révision. Cela en s'appuyant sur l'expérience des Fédérations Syndicales Européennes comme la Fédération Européenne des Travailleurs du Bois et du Bâtiment.

Tout n'est pas perdu, mais nous devons réagir dans l'unité pour défendre le droit des travailleurs (es) en Europe de se défendre contre le dumping social.

C'est dans le même esprit que la CES revendique une annexe au traité européen garantissant

le droit de grève en Europe, mis à mal aussi par les arrêts de la Cour des Justices Européennes.



Gilles LETORT

Non au dumping social, oui à un travail égal, un salaire égal et des droits sociaux égaux pour tous et toutes. Exigeons tous ensemble la révision de la directive détachement pour protéger les travailleurs (es) d'Europe du dumping social.

Salaires dans la Branche Bois et Ameublement

Régis KOPEK



Depuis plusieurs années déjà, les salaires dans la Branche Bois et Ameublement stagnent ou sont tirés vers le bas dans les différentes branches professionnelles.

Comment peut-on accepter cet état de fait ? Il est indispensable aujourd'hui de revoir le système des RAG que la CGT à toujours combattu dans la branche. Quant on sait par exemple que le salaire moyen mensuel dans les menuiseries ou l'ameublement est de 1 450€/Brut dans le 1^{er} collège...

Aujourd'hui, qui peut dire que la revendication de la CGT de n'avoir aucun salaire en dessous de 1 700 €uros brut est utopique. Elle est tout simplement réaliste. Nous devons revendiquer des salaires en adéquation avec les qualifications et un véritable 13^e mois pour tous.

Nous devons faire en sorte que nos revendications dans chaque branche parte sur cette base et soit ensuite adaptée à ce que nous avons voté à 96 % avec le **Satut du Salarié de la Construction, du Bois et de l'Ameublement**. C'est le salaire de base qui doit être augmenté et non les primes d'intéressement ou de participation :



déjà pour le maintien à flot de notre système solidaire de Sécurité Sociale et ensuite pour avoir une rémunération pérenne dans le temps et non pas soumise au dictat patronal par rapport à des primes de résultat.

La CGT doit porter ces revendications dans les négociations paritaires, mais pour cela elle doit avoir des revendications claires et communes pour tous les secteurs de la branche et les faire connaître le plus largement possible aux salariés pour créer un véritable rapport de force, qui fera influencer la balance du côté des travailleurs.

Les dernières revalorisations des salaires minimum par coefficient en sont tout à fait le reflet.

Ils n'ont pas suivi l'augmentation du coût de la vie depuis quelques années déjà et le pouvoir d'achat des salariés de ces branches est en constante diminution quoiqu'en disent les instituts de sondage et autres organismes.

Les primes d'ancienneté, sont pour la plupart des salariés du secteur, ce qui leur permet d'avoir un salaire qui contribue à faire vivre leur famille.

Mais aujourd'hui comment font les salariés qui entre dans nos entreprises et qui ne bénéficie pas de la prime d'ancienneté ?

Ils sont pour la plupart rémunérés au SMIC horaire et dans certaines branches au dessus des minimas conventionnels qui n'ont pas été revalorisés depuis quelques années (TMB).

La mise en place des R.A.G (*Rémunération Annuelle Garantie*) qui définit le montant de la prime d'ancienneté sur le salaire minimum a fait diminuer le salaire de certains salariés de près de 150 €uros.





santé – prévoyance – épargne – retraite

Chaque salarié a droit au bénéfice d'une protection sociale performante. Malakoff Médéric le prouve chaque jour aux branches professionnelles qui lui font confiance. Nous leur proposons :

- un accompagnement personnalisé par une équipe dédiée,
- l'appui et la solidité financière du 1^{er} groupe paritaire de protection sociale français,
- la garantie d'un dialogue social réussi.

Votre contact : **Martial VIDET** au 01 56 03 44 61 - mvidet@malakoffmederic.com



malakoff médéric

PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

GDF/Suez Groupe

Augmenter les salaires !

Des profits pour certains ...

+15 % en 2008, 11 % en 2009 et 5 % en 2010 pour les actionnaires. Les salariés accusent une perte de pouvoir d'achat d'année en année, ça suffit ! GDF SUEZ redistribue 70 % de son résultat aux actionnaires (3,93 milliards d'euros) en 2010, c'est inacceptable !

Les 18 membres du Comité Exécutif GDF SUEZ, les plus gros salaires du Groupe, se partageaient 19.5 millions d'euros (2009), sans compter les actions de performance et autres.

L'austérité pour d'autres ...

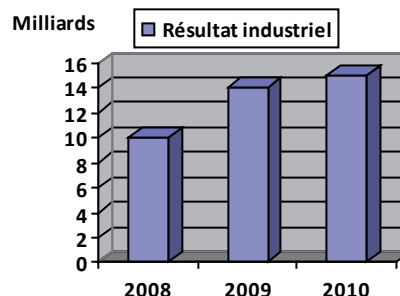
Négociations salariales : 2011 dans la même ligne que 2010. Les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) qui se sont déroulées, non signées par la CGT, sont insupportables (entre 0.8 et 1% d'augmentation générale alors que le coût de la vie est de 1.8%)

13^e mois, diminution du nombre d'interventions journalières, augmentation des emplois et de la formation, amélioration des conditions de travail sont possibles.

Inacceptable !

Le plan d'austérité appelé « EFFICIO » à GDF SUEZ est décliné dans toutes les entreprises, passant de 500 millions d'euros en 2008 (fusion) à 1 950 millions en 2011. Dans ce contexte d'inégalités sociales, la répression syndicale s'accélère afin de stopper les actions revendicatives !

La part des salaires (S/VA) diminue dans la valeur ajoutée au profit du résultat opérationnel.



La CGT, par la coordination de ses Fédérations, appelle les salariés et les usagers à se mobiliser afin de réclamer leur dû.

La rigueur salariale comme les augmentations du gaz ne sont pas supportables !

AMIANTE



**Le scandale
de l'AMIANTE :
un problème loin d'être réglé !**

Nous connaissons tous la réalité du travail sur les chantiers de la Construction. La course aux profits amène les directions d'entreprise à contourner les réglementations, dans le domaine du droit du travail mais aussi dans celui de l'environnement et la santé des travailleurs et des populations.

Et pourtant les autorités ne cessent de nous faire croire que le scandale de l'amiante est désormais un problème réglé.

La lutte impulsée par le Syndicat Local de la CBA 31 a permis de rendre public la triste réalité.

Depuis des années le groupe familial GERLERO accumule, dans la plus complète irrégularité, des centaines de tonnes de produits amiantés. Une des entreprises du groupe, GERLERO ET FILS, est spécialisée dans la démolition et plus particulièrement dans le désamiantage. Mais le désamiantage est mené de façon scandaleuse. Les conditions de travail imposées aux travailleurs, les mettent en situation de danger pour leur santé. De plus, le stockage sur le terrain du siège de l'entreprise créé un grave problème sanitaire pour la population de la commune de Saint-Alban et des salariés de la zone d'activité. En effet, les produits amiantés sont enfouis dans le sol mais aussi accumulés des années durant sans être transférés vers des déchetteries agréées. C'est tout bénéfique pour l'entreprise.

Les salariés ont dénoncé cette situation auprès des instances compétentes (*Inspection et Médecine du Travail, Qualibat, ...*). Des rapports et des courriers

d'avertissement sont donc parvenus à la Direction de l'entreprise, mais sans effet, les stocks continuant de s'accumuler. Une majorité d'entre eux ont donc choisi de créer une section syndicale CGT et ont demandé l'organisation des élections DP.

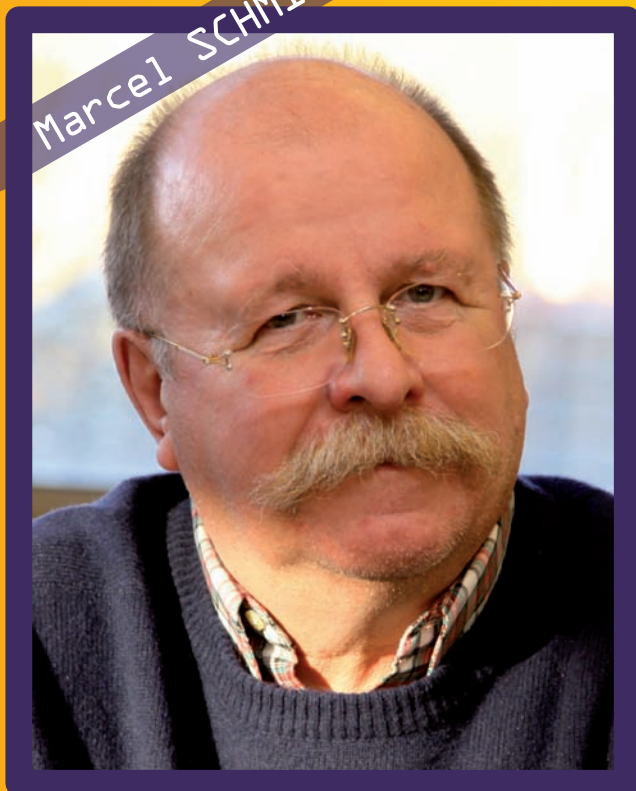
Le Syndicat est donc passé à l'action. Le jeudi 26 mai au matin, il diffuse avec les militants de l'Union Locale Toulouse-Nord des milliers de tracts aux habitants et aux salariés de la zone. A la prise de poste les syndiqués CGT exercent leur « *droit de retrait* ».

Le lendemain une Conférence de Presse est organisée au siège de l'UL. C'est alors le début d'un déluge médiatique. Toutes les autorités compétentes doivent désormais s'exprimer dans l'urgence et expliquer leur timidité à l'égard de la Direction de l'entreprise. De leur côté, les habitants apportent leur soutien à l'action de la CGT. Il est rare de voir un appui aussi unanime ! La validité et la légitimité du droit de retrait apparaît évident à tous ... sauf aux représentants de l'Etat. Pourtant la Médecine du Travail avait notifié par écrit le « *danger grave et imminent* » pour les salariés de l'entreprise. Mais voilà, les services de l'Etat ne veulent assumer l'impact d'un scandale sanitaire local.

La FNSCBA - CGT engage, au nom des syndiqués, une plainte pour « *mise en danger de la vie d'autrui* » auprès du Procureur.

La mobilisation va nécessairement s'organiser dans la durée à Saint-Alban pour défendre la santé des salariés et l'environnement local.

Laurent JOLY



Rapidement m'est revenue la remarque que m'avait faite une parente d'élève quand j'étais Président de la FCPE de l'école de mon fils : « *tu parles toujours de militant, mais moi je ne suis pas militante mais adhérente* » et pourtant elle était l'une des plus battantes dans le Conseil d'École.

Alors laissons les mots pour parler de la réalité, c'est souvent le choc de la réalité qui nous fait bouger et surtout bouger avec les autres. Mon premier acte de militant, au boulot, ça a été de regarder avec un copain nos feuilles de paie. C'était ma première feuille de paie dans cette boîte où je venais d'arriver. Surprise pour un même boulot je gagnais 500 francs de plus que lui qui était là depuis 5 ans. L'injustice constatée nous nous sommes concertés avec quelques collègues décidés à faire quelque chose. Nous sommes allés à l'Union Locale CGT du coin (*Paris XII*). Avec le responsable nous avons monté une section syndicale CGT dans l'entreprise et je me suis retrouvé Délégué Syndical avec l'accord des copains. Dans les 48 heures une section FO s'est constituée autour du comptable de la boîte. En quelques semaines nous avons obtenu un CE, des DP et un CHSCT dont je suis devenu le Secrétaire.

Les mois et les années ont passé, changements d'entreprises, nouvelle boîte et j'ai rejoint le syndicat CGT de la SONACOTRA en 2002. Petit syndicat, combatif et volontaire dans lequel les candidats aux responsabilités ne se bousculaient pas. Représentant syndical au CE, je deviens Délégué Syndical Central en 2003 avec comme programme : la formation, l'information et le lien avec l'Organisation

Quand on m'a demandé de dire une « **parole de militant** » ma première réaction a été de chercher le sens du mot « **militant** » : personne qui lutte pour une cause et la définition du verbe « **militer** » : participer de manière active à la propagation d'une idée, d'un mouvement.



fédérale. Une grève de 3 semaines, en 2002, à l'initiative de la CGT en intersyndicale avec trois autres syndicats nous avait permis de gagner sur le front des salaires et des conditions de travail.

Après 7 ans de responsabilités j'ai passé la main, je pars en retraite. La main est passée à une bonne équipe de copains formés par la Fédération dans le cadre de la **Formation Syndicale**. Les effectifs du syndicat ont été multipliés par dix. Je suis fier du travail accompli et de l'équipe en place. Ce n'est pas le travail d'un seul homme mais celui d'une équipe qui lutte pour la défense des travailleurs de l'entreprise.

Alors si je devais donner ma définition du mot « **militant** » aujourd'hui je dirai :

« *celui qui ne peut accepter une situation d'injustice, de discrimination, de harcèlement : qu'il se lève, qu'il prenne deux trois copines ou copains avec lui et qu'ils gueulent leur désaccord et qu'ils agissent.* »

C'est peut-être pour ça que j'ai été dans ma vie Conseiller Municipal, Président de parents d'élèves, Président d'une association anti-raciste etc. ... et demain encore formateur à la Fédération, bénévole au Secours Populaire et autre situation qui me feront agir et pas tout seul.



Nous Revendiquons :

Juin 2011

Pour le Petit Déplacement :

- Le panier au prix réel d'un repas partout et pour tous.
- La prise en charge de frais annexes (*parking, péage ...*)
- L'indemnisation des frais kilométriques réels (*domicile - chantier*) au tarif fiscal et non des zones, pour les salariés se rendant directement au chantier pour les frais et temps de trajet.
- Le paiement du temps de trajet comme temps de travail effectif du dépôt au chantier (*et l'inverse*) ou de chantier à chantier.
- Le contrat de travail doit préciser les modalités de déplacement (*lieux d'embauche, moyen de déplacement*).
- Pas de zone au-delà de 50 km.

Pour le Grand Déplacement :

- Instaurer un délai de prévenance de 8 jours, notifier par écrit les conditions du Grand Déplacement : lieu du chantier, lieu de résidence, moyens de déplacement, de logement (*un par chambre*), lieux de restauration, montant de l'indemnisation, etc.
- Le montant forfaitaire (*pas de justificatif à fournir*) de l'indemnité de Grand Déplacement doit être égal au minimum au barème URSSAF (*179,60 euros en Province et 95,40 euros sur la région Parisienne*), 5 jours par semaine et il ne peut être inférieur au prix d'une pension sur place.
- L'entreprise doit fournir un véhicule.
- Paiement du temps de transport pour se rendre au chantier et lors des voyages périodiques comme temps de travail effectif.
- Paiement d'une indemnité d'éloignement de 20 Euros par jour visant à compenser la contrainte du Grand Déplacement.
- Paiement de l'indemnité de Grand Déplacement aux salariés détachés des autres pays.

Nom et Prénom

Entreprise

Signature

<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--	--	--

FNSCBA

Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 48 18 81 60 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (courriel) : construction@cgt.fr - Site internet : www.construction.cgt.fr

